



2007

Votre **demande d'adhésion**

Garantie des *Propriétaires non Occupants*★

Pour assurer [la pérennité] de votre investissement



*Des garanties très complètes
à un prix attractif
pour assurer un bien
mis en location*





Garantie des **Propriétaires non Occupants***

Garantie des **Propriétaires non Occupants*** offre une protection complète pour un appartement de moins de 150 m² ou une maison de moins de 250 m² mis en location. Avec Garantie des **Propriétaires non Occupants***, vos investissements locatifs sont parfaitement protégés.



Parce qu'il est important de protéger vos investissements locatifs

Votre bien assuré en valeur à neuf

En cas de sinistre total, par exemple suite à un incendie, le bien dont vous êtes propriétaire est reconstruit en valeur à neuf. Votre investissement est ainsi parfaitement protégé.

Vous êtes remboursé dès le 1^{er} euro

Avec Garantie des **Propriétaires non Occupants***, vous n'avez rien à déboursier. En effet, nous n'appliquons aucune franchise. Ainsi, par exemple, si un dégât des eaux provoqué par une canalisation dont l'entretien vous incombe en tant que propriétaire endommage votre appartement, nous prenons totalement en charge les réparations. De quoi avoir l'esprit parfaitement tranquille !

Deux options pour adapter parfaitement votre garantie à votre situation

Garantie des **Propriétaires non Occupants** vous propose deux options pour personnaliser votre contrat. L'option « meublé » vous garantit si vous louez votre bien avec du mobilier, non seulement en cas de vol mais également en cas de bris de glaces (de vos appareils ménagers comme des vitres) ou de sanitaires.

Avec l'option « loyers garantis », vous êtes libéré de tout souci financier et de gestion en cas de défaillance de votre locataire (non-paiement des loyers, dégradations immobilières).



> Garantie des **Propriétaires non Occupants*** vous en donne plus

- Une garantie protection juridique est automatiquement incluse. Vous êtes donc épaulé par des spécialistes en cas, par exemple, de litige avec votre locataire, le syndic de co-propriété ou des voisins. Précieux lorsqu'on sait que certaines co-propiétés ne sont pas toujours de « tout repos » !
- Vous bénéficiez également d'une garantie responsabilité civile / défense pénale et recours suite à accident qui vous permet d'être assisté juridiquement si votre responsabilité est mise en cause suite à un accident provoqué directement par votre bien. Par exemple une tuile de votre toit qui se détache et blesse quelqu'un.

> Services de 1^{er} plan

• Nous prenons totalement en charge vos réparations et vous n'avez à vous occuper de rien. Nous disposons d'un réseau d'entrepreneurs que nous avons sélectionnés pour la qualité de leur travail. Nous les missionnons

directement, si vous le souhaitez, pour effectuer les travaux nécessaires quand votre bien a été endommagé. Vous êtes ainsi réellement pris en charge et pas seulement au niveau des remboursements.

96% de nos assurés se déclarent satisfaits de nos produits et services*

* Enquête IPSOS, avril-juin 2006, 200 assurés interrogés ; cumul des réponses « très satisfait » à « assez satisfait ».



Concrètement

Votre locataire ne peut plus habiter l'appartement que vous lui louez pendant 2 mois, suite à un incendie

Avec Garantie des **Propriétaires non Occupants***, non seulement nous prenons complètement en charge la remise en état de votre appartement, en faisant intervenir les différents corps de métier nécessaires, mais nous vous versons aussi les loyers dont vous

êtes privé à la suite du sinistre. Vous êtes vraiment tranquille !

Au départ de votre locataire, vous découvrez que votre appartement a été saccagé

En choisissant l'option « Loyers garantis » de Garantie des **Propriétaires non Occupants***, les dégradations immobilières causées par votre locataire sont prises en charge. De quoi pouvoir rénover votre bien avant de le louer de nouveau !

En parler avec votre Assureur-Conseil

Regrouper toutes vos assurances habitation en choisissant la Collection April FIRST

> Habitations Prestige***

Des garanties exceptionnelles pour vos biens d'exception (propriété, appartement de grand standing, hôtel particulier...).

Habitations **Prestige***** réunit un ensemble de garanties inégalées en France, particulièrement adaptées pour un capital mobilier d'au moins 75 000 euros, sans limitation.

> Habitations Standing**

Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur de 30 à 90 000 euros. Bel appartement, maison de ville, résidence de standing, villa de bord de mer, maison de campagne, bijoux et meubles de famille...

> Habitations Classic*

Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties. Capital mobilier inférieur à 30 000 euros. Appartement ou maison classiques avec un capital mobilier à assurer dans de bonnes conditions.

Nos engagements de service

> Des équipes dédiées

- Pour tout renseignement sur votre contrat ou toute modification (augmentation de votre capital mobilier, nouvelle résidence à assurer...), du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.
- Pour faire jouer votre protection juridique, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

> En cas de sinistre

- Vos demandes sont traitées en 24h dès réception des documents nécessaires.
- Nous nous engageons à vous régler à réception de votre accord sur le montant de l'indemnisation.
- Nos équipes mettent tout en oeuvre pour déléguer un expert si nécessaire ou missionner une entreprise de notre réseau de partenaires de qualité.





DEMANDE DE DEVIS

à retourner par fax au 04 37 91 18 86

Garantie des *Propriétaires non Occupants* ★ Pour votre [appartement ou maison] mis en location

1. Complétez cette demande de devis et communiquez-la à votre Assureur-Conseil.
2. Les informations transmises par vos soins lui permettent de vous préparer un devis.
3. Si les conditions vous conviennent, vous lui donnez votre accord et vous êtes assuré dans les 24h.
4. Vous recevez dans les meilleurs délais votre dossier de bienvenue.

Date d'effet souhaitée :

Vous _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone personnel : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Téléphone professionnel : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Votre bien immobilier _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Nature : Maison Appartement

Superficie du logement _____ m²

Superficie des dépendances _____ m²



APRIL IARD à vos côtés

Toutes nos solutions Habitations et Modèles bénéficient automatiquement d'une Protection Juridique.
Toutes nos solutions Modèles bénéficient d'une assistance 0 km, 24h/24 et 7j/7.

		
Habitations <i>Prestige</i> Des garanties exceptionnelles pour des biens d'exception	★★★	Modèles <i>Prestige</i> Pour des véhicules d'exception d'une valeur supérieure à 90 000 €
Habitations <i>Standing</i> Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur (de 30 à 90 000 €)	★★	Modèles <i>Standing</i> Pour des véhicules de qualité d'une valeur d'achat comprise entre 30 et 90 000 €
Habitations <i>Classic</i> Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties (capital mobilier inférieur à 30 000 €)	★	Modèles <i>Classic</i> Pour des véhicules récents de moins de 30 000 €. Existe également en Modèles win-win (conduite responsable)
Habitations <i>Pied-à-terre</i> Pour votre pied à terre, pour vous ou pour vos enfants		Modèles <i>Okaz</i> Pour des véhicules plutôt âgés d'une valeur d'origine de moins de 30 000 €

Garanties complémentaires
Habitations en <i>construction</i> Protection - Surveillance - Intervention Garantie TV - HiFi - Electroménager Garantie des Titres de propriété

Investisseurs	
Loyers garantis	★★
Garantie des Propriétaires non occupants	★

Des solutions pour tous et pour chacun

APRIL propose une gamme de solutions complète et diversifiée, lui permettant de répondre aux attentes de chacun : familles, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants, voyageurs... Depuis sa création, APRIL s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes.

- assurance santé et prévoyance pour le particulier et l'entreprise en France www.april.fr
- assurance de prêt www.april.fr
- assurance automobile et habitation www.april-iard.com
- épargne, retraite et défiscalisation www.april-patrimoine.fr
- assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs www.april-mobilite.fr

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 2 000 collaborateurs et 30 sociétés du groupe.

En 2005, APRIL GROUP a enregistré un chiffre d'affaires de 445,2 M€ (+32,8% / 2004) et son action, cotée à la Bourse de Paris depuis 1997 (SBF 120), a connu une hausse de 84,7%.

Pour en savoir plus, contactez votre Assureur-Conseil

Buzz Assurance
Service Clients - BP105
83061 Toulon Cedex
production@buzzassurance.com

Rejoignez les propriétaires non occupants au :

http://www.buzzassurance.com/fr/buzzgroup/buzzgroup_immobilier_des_particuliers_sci

APRIL IARD EST UNE SOCIÉTÉ D'APRIL GROUP

Siège social,
27 rue Maurice Flandin - BP 3206
69404 Lyon Cedex 03
Fax 04 37 91 11 44
Tél. 0 820 815 820 (0,12 €/min)
Internet www.april-iard.com



[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]